



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260128-DEC2026_013-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-013

Publié le 06-02-2026

**Avenant au contrat de maintenance des deux ascenseurs électriques
de la passerelle piétonne gare SNCF**

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT la décision DEC2022-117, relative au contrat de maintenance des deux ascenseurs électriques de la passerelle piétonne, gare SNCF,

CONSIDERANT la nécessité de rajouter des caméras de vidéosurveillance dans chacun des ascenseurs pour plus de sécurité.

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant avec BFA-ACTIMART -1140 rue André Ampère 13290 Aix-en-Provence, concernant l'ajout au contrat de maintenance d'un système de vidéosurveillance avec SIM et routeur 4G, des deux caméras non-filaires installées sur les deux ascenseurs.

Article 2 : Le tarif du système de vidéo-surveillance est de **37.50€ HT** par appareil et par mois.

Montant initial du contrat :

Montant HT : 2 500€

Montant TTC : 3 000€

Montant de l'avenant :

Montant HT : **900€**

Montant TTC : 1 080€

Montant du nouveau contrat :

Montant HT : 3 400€

Montant TTC : 4 080€

Article 3 : La vidéo-surveillance a pris effet le 01/11/2025. La date échéance du contrat initial est au 31 décembre 2026.

Article 4 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260128-DEC2026_013-CC



Article 5 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 janvier 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260128-DEC2026_013-CC

Berser
Levrault

Ville de Sausset les Pins
Place des Droits de l'Homme
13960 SAUSSET LES PINS

À Aix En Provence, le 21/01/2026

Objet : Avenant au marché public n°DEC2022-117

A- Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Sausset Les Pins – Places des Droits de l'Homme – 13960 SAUSSET LES PINS

B- Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

BFA – SIRET 907 984 652 00012 – Centre d'affaire Actimart – 1140 rue André Ampère – 13290 AIX EN PROVENCE

C- Objet du marché public ou de l'accord-cadre

Marché n°2022K011 - Maintenance des deux ascenseurs électriques de la passerelle piétonne de la gare SNCF de la commune de Sausset Les Pins

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

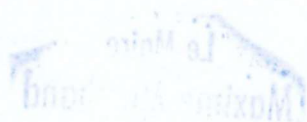
Montant HT (en €) : 2500.00 €

Montant de la TVA (taux de 20.0 %) (en €) : 500.00 €

Montant TTC (en €) : 3 000.00 €

D- Objet de l'avenant

Ajout d'un contrat de maintenance du système de vidéosurveillance avec SIM et routeur 4G des deux caméras non filaires installées sur les appareils en 2025



BFA - ACTIMART
1140 rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE



04 12 33 36 37
contact@bfascenseur.fr

E- Incidence financière de l'avenant

37.50€ par appareil et par mois, soit pour les deux appareils :

Montant de l'avenant :

Montant HT (en €) : 900.00 €

Montant de la TVA (taux de 20.0 %) (en €) : 180.00 €

Montant TTC (en €) : 1 080.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT (en €) : 3 400.00 €

Montant de la TVA (taux de 20.0 %) (en €) : 680.00 €

Montant TTC (en €) : 4 080.00 €

F- Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
BIXEL Benjamin – Président	Le 21 janvier 2026 à Aix-En-Provence	BFA Actimart - 1140 rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 907 984 652 00012 www.bfascenseur.fr

G- Signature du pouvoir adjudicateur

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
MARCHAND Maxime Maire	28/01/2026. Sausset-les-Pins	Le Maire Maxime Marchand



BFA - ACTIMART
1140 rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE



04 12 33 36 37
contact@bfascenseur.fr



Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 013-211301049-20260128-DEC2026_013-CC



BFA - ACTIMART
1140 rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE



04 12 33 36 37
contact@bfascenseur.fr

SIREN 907 984 652 - SAS au capital de 20 000 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le



ID : 013-211301049-20260128-DEC2026_013-CC